

## Conditions d'admission

Soumis par Neftaha Anslot

11-12-2012

Dernière mise à jour : 08-02-2017

Les études à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines I - Vous venez d'obtenir le baccalauréat général 1. a. **ADMISSION** : Vous avez souhaité poursuivre vos études supérieures à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines dans l'un de ses treize départements : 1. Département des Langues et Civilisations germaniques 2. Département des Etudes Anglophones 3. Département d'Arabe 4. Département de géographie 5. Département d'Histoire 6. Département de Langues Anciennes 7. Département de Langue Persane 8. Département de Langues et Civilisations Romanes 9. Département de Lettres Modernes 10. Département de Linguistique et des Sciences du Langage 11. Département de Philosophie 12. Département de Langues et Civilisations Slaves 13. Département de Sociologie 14. Institut des Langues Etrangères Appliquées

Le baccalauréat n'est pas une condition suffisante pour être admis à la Faculté. Voici la démarche à suivre : - Rentrer dans le site de Campus en (<http://www.campusen.sn>) - Suivre les instructions qui vous sont indiquées Une fois que vous êtes orienté dans l'un des départements précités, vous devez vous rendre à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines pour le reste des formalités. Cependant les tableaux suivant vous sauront d'une grande utilité pour votre choix dans les filières disponibles à la faculté :

Document Critères d'admission	Départements	Filières	Séries (avec ordre de priorité)
	Départements de Lettres	Lettres Modernes	Linguistique générale et Langues
L A L2	Langues anciennes	L1a, L1b, L	L1a, L1b
négro-africaines	L	Départements de Langues	Anglais L
Allemand	L	Arabe	LA, L (LV option arabe)
L (LV option arabe)	L2 (LV option arabe)	Langues Romanes (espagnol, Italien, Portugais)	L
L	Russe	L	Départements de sciences sociales et humaines
Histoire	L2	Géographie	Sociologie
dominantes	FILIÈRES	Critères = notes/20 obtenues dans les	Philosophie
Deuxième dominante	Troisième dominante	1	Filières et matières dominantes
Langue vivante étrangère 2	2	Langues Anciennes	Première dominante
étrangère 2	3	Linguistique et des Sciences du Langage	Lettres Modernes
Langue vivante étrangère 2	4	Arabe	Français
5	Langues et Civilisations germaniques	Allemand	Français
Littératures et Civilisations des pays de langue anglaise	étrangère 2	Anglais	Langue vivante étrangère 2
étrangère 2	7	Langues romanes	Anglais
étrangère 2	Portugais	Espagnol	Français
Langue vivante étrangère 2	9	Portugais	Français
vivante étrangère 1	10	Italien	Russe
étrangère 1	11	Italien	Russe
Sociologie	Philosophie	8	Français
Français	Philosophie	9	Russe
Langue vivante étrangère 1	Français	10	Français
Il faudra consulter la liste d'admission (orientation) des nouveaux bacheliers sélectionnés sur le site de Campus en. 1. b.	Mathématique	11	Français
	13	Langues Persanes	Langue vivante étrangère 1
	12	Arabe	12

**INSCRIPTION** : \* FORMALITÉS D'INSCRIPTION : L'inscription administrative et pédagogique sont des actes obligatoires d'accès à la Faculté et aux Départements. Après orientation de l'étudiant, le retrait des formulaires et la convocation d'inscription se feront du Lundi au Vendredi, pour tous les étudiants de 9 h à 16 h 30. Commencez par télécharger ou retirer votre convocation d'inscription. Un rendez-vous sera fixé. Votre présence est obligatoire. Tous les renseignements relatifs aux modalités d'inscription figurent sur votre convocation d'inscription. Lisez attentivement les recommandations qui y figurent. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Pièces à fournir : 1. Un extrait de moins de trois (03) mois 2. Photocopie attestation légalisée 3. Carte nationale d'identité légalisée 4. Formulaire d'inscription à remplir \* LA CARTE D'ETUDIANT : Elle est personnelle. Aucune inscription provisoire ne sera autorisée, aucun dossier incomplet ne sera accepté. Aucune inscription par l'intermédiaire d'une tierce personne ne sera admise. II - Annulation d'inscription L'annulation de votre inscription est possible, elle n'est pas automatique. Il sera tenu compte des motifs de l'interruption des études, conformément aux textes qui nous régissent. Les demandes jugées non conformes ne seront pas acceptées et l'absence aux examens sera considérée comme un ajournement.

L'annulation des inscriptions concerne les étudiants du premier cycle (L1, L2, L3) : - Présenter la carte et le certificat d'inscription de l'année en cours - Retirer le formulaire au service des archives et de la documentation - Déposer le formulaire dument rempli au service des archives et de la documentation Ces formulaires qui rappellent les dispositions d'annulation, devront être remplis et déposés à la scolarité au plus tard le XXXXXXXX de l'année en cours, délai de rigueur. III - Inscription des étudiants étrangers (Demandes d'équivalence) Les étrangers sont admis dans les mêmes conditions que les nationaux à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à savoir : - Etre titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence dans la limite des places disponibles Les dépôts des dossiers d'inscription et d'équivalence en vue d'une admission pour l'année académique 2016/2017 ont débuté le 1er avril 2016 et auront lieu jusqu'au 30 septembre 2016, délai de rigueur. Toutes les demandes d'inscription doivent être acheminées au rectorat par le biais des ambassades Les dossiers sont reçus au bureau du courrier du rectorat ou envoyés à la boîte postale du Rectorat BP n°5005 Dakar-Fann. Pièces à fournir :

lettre de transmission de l'Ambassadeur, du Consul ou du Ministre des Affaires Etrangères pour les dossiers des demandeurs non sénégalais - photocopies authentifiées par la représentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes - documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'Université pour les diplômes délivrés dans une langue autre que le français - photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport, certificat de nationalité, extrait de naissance. Tout dossier incomplet sera classé sans suite. Les demandes d'admission doivent être obligatoirement examinées par la commission d'équivalence de la F.L.S.H., dans la limite des places disponibles. Celle-ci se réunira deux fois : le XXXXXX et le XXXXXX. Les autorisations d'inscription, les équivalences et les dispenses sont accordées par arrêté rectoral individuel, après avis de la commission.

IV - Inscription à l'examen spécial d'entrée à la FLSH RENSEIGNEMENTS Pour se présenter à l'examen spécial d'entrée à la Faculté de Lettres et Sciences Humaines, les candidats doivent remplir les deux conditions ci-après : 1- être âgé de 25 ans au moins ; 2- avoir jamais subi les épreuves du baccalauréat général. Les épreuves sont les suivantes : ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ 1- Dissertation de culture générale permettant d'apprécier notamment les qualités de réflexion et de composition du candidat sur un sujet à orientation philosophique, ou sur un sujet à orientation littéraire (durée 3 heures, coefficient 3) 2- Version de langues vivantes étrangères (allemand, anglais, arabe, espagnol, portugais, italien, russe) au choix du candidat au moment de l'inscription (durée 3 heures, coefficient 2) ; Pour cette épreuve, un dictionnaire bilingue est autorisé. 3- Composition d'Histoire ou de Géographie, au choix du candidat au moment de l'inscription, portant sur le programme défini en annexe (durée 3 heures, coefficient 2). Télécharger le programme d'histoire et de géographie ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION 1) Interrogation, par un jury pluridisciplinaire, ayant pour point de départ le commentaire d'un texte de caractère général et destinée à juger les qualités d'expression et d'exposition du candidat et sa vivacité d'esprit (durée de préparation 20 minutes, coefficient 2) 2) Interrogation portant sur une des options suivantes choisie par le candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, espagnol, portugais, italien, russe, histoire (pour les candidats ayant composé en géographie à l'écrit), géographie (pour les candidats ayant composé en histoire à l'écrit coefficient 2). Les épreuves écrites sont anonymes. Chacune des épreuves écrites et orales est notée de 0 à 20. Cette note est affectée du coefficient indiqué plus haut pour chaque épreuve. Sont déclarés admissibles aux épreuves orales les candidats ayant obtenu une moyenne égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une moyenne égale à 10 sur 20 au moins à l'ensemble des épreuves écrites et orales. L'admissibilité est valable pour la seule session où elle a été acquise. Après trois échecs à l'examen, le candidat ne peut plus se présenter. Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début des épreuves est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Les inscriptions sont reçues au Bureau des examens de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines du 1 mars 2017 au 31 mai 2017. Tout candidat doit déposer son dossier dans les délais réglementaires : Le dossier doit contenir : 1- Une demande d'inscription adressée au Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines rédigée par le candidat ; 2- Un extrait d'acte de naissance ; 3- Une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ; 4- Une déclaration sur l'honneur qui atteste que le candidat n'a jamais subi les épreuves du baccalauréat ; NB : Tout dossier incomplet ou parvenu après les délais sera classé sans suite. La présentation de la carte d'identité nationale est obligatoire pour chaque épreuve. Le choix du candidat est irréversible. Les instituteurs candidats au concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure doivent obligatoirement joindre la copie certifiée conforme au C.A.P. Le montant de l'inscription est fixé à 10.000 frs (Dix mille francs CFA).